



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ANDRÉ DE NAJAC se réunira
en séance ordinaire le JEUDI 12 MARS 2026 à 20h30**

-en présence de Nathalie GERME, Secrétaire de Mairie

OBJET DE LA REUNION

- Approbation Pv de la séance du 10 Février 2026
- Convention de délégation de gestion avec OAC-Prestations de fauchage et de débroussaillage
- Vote du Compte Financier Unique 2025-Budget Commune
 - Budget Multiservices
 - Budget Assainissement
- Affectation du Résultat de fonctionnement-Budget Commune
 - Budget Multiservices
 - Budget Assainissement
- Divers